



VILLE DE TOURNAI

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2008

Le Conseil Communal a mis à l'honneur trois personnalités : René Pitot, le Conservateur du Musée Royal d'Armes et d'Histoire militaire, Gaston Luc, sous-lieutenant et chef de musique de l'Harmonie des Pompiers et Valentin Vandeburie, meilleur ouvrier carreleur de Belgique à 22 ans.

✓ **René Pitot, Conservateur du Musée Royal d'Armes et d'Histoire militaire**

Le Conseil Communal a célébré le 30ème anniversaire de Monsieur René Pitot à la tête de la destinée du Musée Royal d'Armes et d'Histoire militaire. Passionné par les armes sur le plan historique, René Pitot a joué un rôle prépondérant dans l'évolution de ce musée, très rare dans notre pays. Nommé conservateur à titre bénévole en 1977, il a assuré le transfert indispensable des collections de la Tour Henri VIII vers l'actuel musée, situé rue Roch Saint-Nicaise et inauguré en septembre 2000. Sans sa bienveillance et ses connaissances scientifiques, une grande partie des collections aurait été perdue.

René Pitot a incontestablement permis à ce musée de se développer grâce aux relations qu'il a tissées durant ces années. De nombreux dons et legs ont été effectués à ce musée qui fait la part belle aux armes anciennes et à l'histoire militaire.

Parmi les salles qui le composent, celle consacrée à la Résistance tournaïenne suscite l'émotion chez le visiteur. Au rez-de-chaussée du bâtiment, on ne peut ignorer les salles de la dynastie belge et du Premier Empire français. L'espace consacré à la Marine est remarquable, tout comme est exceptionnel celui traitant de la Légion étrangère. Le Musée d'Armes et d'Histoire militaire est aussi un endroit de mémoire pour nos associations patriotiques qui y lèguent leurs drapeaux.

Pour son dévouement et ses compétences, la Ville de Tournai tient à mettre à l'honneur René Pitot en lui octroyant la médaille Fleur de Lys.

✓ **Gaston Luc, sous-lieutenant et chef de musique de l'Harmonie des Pompiers**

Rentré dans l'Harmonie en qualité de saxophone alto en 1955, Gaston Luc a réalisé sa carrière dans ce corps. En 1983, il devient adjudant sous-chef de musique avant de prendre la direction en 2001. En décembre dernier, il proposait encore un concert de Sainte-Barbe inoubliable.

Monsieur Luc a débuté la musique à la Royale Harmonie de Blandain en 1939. Il y est resté actif jusqu'en 1970. Il a ensuite dirigé une série de fanfares : celle de Thimougies de 1963 à 1965, L'Union de Melles de 1964 à 1979, Les Amis Réunis de Mourcourt de 1970 à 1979, L'Echo des Frontières de La Glanerie de 1983 à 1987 et L'Echo des Carrières de Vaulx de 1989 à 1993. Gaston Luc a également fait partie de La Musikaine où il exerça ses talents comme sous-chef et de l'orchestre du Cabaret Wallon Tournaisien.

Exigeant envers lui-même et envers les autres, cet homme, qui a marqué la vie des fanfares de notre entité, vient d'arrêter ses activités. La Ville de Tournai tient à le mettre en évidence en lui octroyant la médaille du Grand Potier.

✓ **Valentin Vandeburie, meilleur ouvrier carreleur de Belgique à 22 ans**

Ce n'est pas un hasard s'il a été sélectionné pour représenter la Belgique aux derniers Jeux Olympiques Mondiaux des métiers manuels qui se sont déroulés du 14 au 18 novembre 2007 au Japon.

Devant plus de 450.000 visiteurs, ce jeune homme, déjà installé à son compte à Hollain, n'a pas été impressionné par l'enjeu. Classé en quatorzième position, ce jeune homme aurait pu occuper un meilleur classement, mais de petits détails firent la différence.

Cette riche expérience aura permis à ce jeune Tournaisien de se surpasser et de progresser encore dans son art. Spécialisé dans la mise en valeur des salles de bains, Valentin Vandeburie travaille surtout la mosaïque. Il apporte sa créativité dans la réalisation de lavabos, de piscines, de bacs à fleurs... Il vient de refaire les hamams des Thermes de Spa. La Ville de Tournai tenait à le mettre à l'honneur en lui décernant la médaille Fleur de Lys.

Le Conseil Communal a adopté deux motions :

- ✓ La première motion proposée par le Collège Communal porte sur le coût de l'énergie. Pour 2008, la Ville a prévu au budget 1.435.000 euros, mais Igretec, l'intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques, pense que cela ne suffira pas. L'intercommunale estime plutôt le coût à 1.642.000 euros. La Ville de Tournai invite donc Igretec à « proposer très rapidement des outils de contrôle efficaces permettant une gestion moderne du réseau d'éclairage public étant donné l'impact négatif tant financier qu'environnemental du système actuel. » La Ville sollicite aussi le gouvernement wallon « afin de limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'éclairage public sur les finances communales. »
- ✓ Le Conseil Communal a également adopté une motion pour un « moratoire sur les expulsions de personnes sans papiers. » Le Conseil Communal décide « de solliciter du Ministre de l'Intérieur une remise en question du rôle des communes ; de demander qu'une opération de légalisation des étrangers séjournant clandestinement sur notre territoire et répondant à une série de conditions soit mise en place et que parallèlement, une nouvelle procédure accélérée soit adoptée sur base de critères précis et objectifs inscrits dans une loi. »

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ d'installer des « panneaux 70 km/h » à la rue Edmond Dewulf à Blandain.
- ✓ de réserver des places pour personnes handicapées à la place de Lille, rue de la Madeleine, boulevard Eisenhower, rue Aimable Dutrieux, rue Général Piron, boulevard Bara, rue de la Prévoyance, place de Templeuve et de supprimer la place réservée à la rue Guillaume Charlier, face au n°99.
- ✓ d'installer une zone résidentielle entre le n°11 de la rue Claquedent et la rue des Sœurs Noires.
- ✓ d'établir une « zone 30 abords écoles » dans la rue de la Culture entre la rue Aimable Dutrieux et la chaussée de Douai.
- ✓ d'interdire le stationnement dans la rue de la Planche sur 2 x 1,5 mètres de part et d'autre du garage n°4.
- ✓ d'autoriser à la rue de la Liberté à Rumillies la circulation des cyclistes à contresens du sens interdit et aux débouchées de la rue d'installer des amorces de piste cyclable. Un passage pour piéton est établi à hauteur du n°111. Toujours dans la rue de la Liberté, une « zone 30 » est établie entre la rue Nouvelle et le carrefour formé avec la rue Jean-Baptiste Carnoy.
- ✓ de revoir le « Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public » en remplaçant le dernier alinéa de l'article 3 pour « Le bourgmestre se réserve le droit de fixer un nombre maximum de métiers identiques afin de favoriser la diversité du champ de foire. Le nombre de luna parks (ou holycrane) est limité à trois par champ de foire. ».

- ✓ de vendre de gré à gré un appartement rue des Clairisses au prix minimum de 162.500 euros hors frais. La publicité annonçant la vente sera effectuée dans les quotidiens régionaux ainsi que sur le site internet des Notaires.
- ✓ de vendre de gré à gré « l'ancienne poste » à la rue Communale à Vaulx au prix minimum de 32.500 euros hors frais et aux conditions que l'acquéreur s'engage à acquérir le bien dans le but de le restaurer et à terminer les travaux y découlant dans les trois ans à dater de la signature de l'acte de vente sous peine de rétrocéder le bien à la Ville moyennant une somme correspondant à 80% du prix d'achat. La publicité annonçant la vente sera effectuée dans les quotidiens régionaux ainsi que sur le site internet des Notaires.
- ✓ de retirer le point inscrit à l'ordre du jour concernant des modifications de voirie à faire à la rue Docteur E. Lecocq à Warchin dans le cadre de la demande de permis de lotir introduit par le C.P.A.S. en vue de créer 6 lots dont 5 à bâtir. Les modifications demandées concernent l'égouttage séparatif, l'élargissement de la voirie et l'équipement de l'accotement.
- ✓ d'approuver l'exécution de prestations supplémentaires par le Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire (CREAT) pour la somme de 14.650 euros et relatives à l'élaboration du Schéma de Structure Communal, du Règlement Communal d'Urbanisme et de la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté (Z.A.C.C.).
- ✓ de désigner l'entreprise adjudicataire du marché pour l'aménagement du nouveau dépôt des archives sur le site « Casterman » et plus spécifiquement le lot pour l'installation d'un ascenseur pour l'offre la plus basse de 75.044,30 euros.
- ✓ de passer un marché pour la réparation d'un embrayage et d'une boîte de vitesse d'un bus communal pour un montant estimé à 8.837,63 euros.
- ✓ de passer un marché pour la réparation d'un bus communal présentant des pertes de puissance et pouvant représenter des problèmes de sécurité pour un coût estimé à 6.375,85 euros.
- ✓ de passer un marché pour la vérification endoscopique des égouts en 2008 pour les rues suivantes : quai des Salines, les places Paul-Emile Janson, de l'Evêché, Roger de le Pasture, Verte, Becquerelle, les rues de la Cordonnerie, du Puits Wagnon, Gallait, des Orfèvres, du Four Chapitre, des Choraux, de Courtrai, du Marché au Jambon, de Paris, du Bas-Quartier, des Cheoncq Clotiers, de l'Ecole, du Curé Notre-Dame, de l'Arbalète, de l'Yser, de Monnel, Roc Saint-Nicaise, Saint-Brice, de Marvis, de l'Arsenal, Robert Campin, de la Planche, du Désert, des Magasins, du Rempart, du Château Saint-Bruno, du Curé du Château, du Limousin, Joseph Hoyois, de l'EpINETTE, Beyaert, du Becquerelle, Royale, des Jardins, les avenues Edmond Wibaut, Delmée, Henri Paris et le quai Dumon à Tournai. Cette vérification endoscopique est un moyen important pour éviter les inondations. Le devis estimatif de ce marché s'élève à 99.704 euros.
- ✓ d'émettre un avis favorable sur neuf modifications budgétaires introduites par neuf Fabriques d'Eglise de l'entité de Tournai. Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation du subside communal à l'ordinaire.
- ✓ d'accorder une dotation communale à la Zone de Police du Tournais pour l'exercice 2008 d'un montant de 7.952.115 euros. Une dotation complémentaire de 351.865 euros représentant la quote-part de la Ville de Tournai dans le loyer (pas encore fixé définitivement et calculé sur base des charges fluctuantes des emprunts) du nouveau commissariat de police a été adoptée.

- ✓ d'accorder une somme de 28.600 euros aux bibliothèques conventionnées du réseau de lecture publique de la Ville de Tournai en vue de réaliser des acquisitions.
- ✓ de ratifier une décision du Collège Communal d'autoriser le prêt des œuvres suivantes du Musée de Folklore au Musée de la Vie Wallonne à Liège du 15 octobre 2007 au 15 novembre 2008 :
 - « l'Eglise Sainte-Marguerite » de Roméo Dumoulin,
 - « Petite ruelle d'Ennetières » de Firmin Verhevick,
 - « Escaut » de Fernand Gaudefroy